CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE OUVIERE A FUVEAU

Maitrise d'Ouvrage :

Hotel de Ville
13170 FUVEAU
Tel : 04.42.65.65.00
Fax : 04.42.65.65.42

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DU
21 DEC. 2017
MAIRIE DE FUVEAU

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

Architecte :

Bernard CERVELLINI - ARCHITECTE DPLG
223 Chemin de Sarragousse
13340 Rognac
Tél. : 04.42.78.62.76 - Fax : 04.42.87.03.46
Email: bernard.cervellini@orange.fr

Bet Pluridisciplinaire :

AD2i Ingénierie
"Parc D'Ariane" - Bât. E2
11 Bd de la Grande Thumine
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04.42.20.88.89 - Mob : 06.46.43.26.14
E.mail: mail@ad2i.com - web: www.ad2i.com

Bureau de Contrôle :

CTE CONSTRUCTION
56 rue du Fauge
ZI des Palluds
13400 AUBAGNE
Tél. : 04.42.84.89.70 Mob: 06.09.04.23.34
Email: cte-construction@sfr.fr

C.S.P.S. :

BTP CONSULTANTS
Europarc de Pichaury
Bâtiment C6 - 1er étage
1330 rue JRGG de la Laurière
CS 50471 - 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX
Tél. : 04.42.54.54.40 Fax: 04.42.54.54.41

	Juillet 2017	Esquisse
	Sept 2017	APS-APD
	Oct 2017	PC

REF: 17-362
ECH. :
PHASE : PC
PLAN :

NOTE DE PRESENTATION

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
NOTE DE PRESENTATION

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE OUVIERE A FUVEAU

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DU
21 DEC. 2017
MAIRIE DE FUVEAU

Bernard CERVELLINI Architecte d.p.l.g – AD2i BET pluridisciplinaire

Afin de répondre au mieux à une croissance permanente du nombre d'enfants scolarisés dans l'école « ouviere », la commune de FUVEAU envisage l'opération suivante :

- la construction d'un restaurant scolaire neuf permettant de mutualiser les repas de la maternelle et du primaire
- le réaménagement intérieur de certains espaces de l'élémentaire par la création de salles de classe, rangements et bloc sanitaires en lieu et place de la cuisine et de la salle à manger existants transférés dans le nouveau restaurant scolaire

Ainsi, le dossier de permis de construire comporte à la fois le bâtiment neuf et le réaménagement de l'école élémentaire :

Les effectifs et classement ERP seront les suivants :
Réfectoire : 195 personnes y compris 10 encadrants, ERP type R avec activité de type N 4ème catégorie
L'élémentaire : 385 personnes ERP type R 3ème catégorie

LE RESTAURANT SCOLAIRE NEUF

L'unité foncière supportant le projet comporte 6 parcelles constituant 26 708 m² :

- parcelle section BI n° 77 pour 6078 m²
- parcelle section BI n° 78 pour 7180 m²
- parcelle section BI n° 79 pour 6401 m²
- parcelle section BI n° 80 pour 4719 m²
- parcelle section BI n° 167 pour 992 m²
- parcelle section BI n° 168 pour 1328 m²

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

L'extension est implantée sur la parcelle BI 78 en zone UC2 du PLU, au sud de la maternelle. Parcelle constituée d'un terrain libre à l'ouest, d'une partie de cour de récréation à l'est et d'un espace dédié à une aire de retournement pour les camions d'ordures ménagères et pompiers au sud.
Les arbres existants sur l'emprise du projet seront supprimés et remplacés par d'autres d'essences régionales en quantité identique à ceux supprimés et au quota des règles édictées dans le PLU sur la totalité de l'unité foncière.

Le bâtiment est constitué de :

- rez-de-chaussée comportant :
  - Une salle à manger pour le primaire à l'Ouest
  - Une salle à manger pour la maternelle à l'Est
  - La cuisine en liaison froide
  - Les divers sas d'entrée primaire et maternelle à l'ouest et à l'est
  - Les espaces de circulations et l'ascenseur au nord
  - Les divers locaux de service (rangements, vestiaires)
- un étage technique positionné au-dessus de la cuisine,
- d'un sous-sol englobant la chaufferie, le bassin de rétention et l'ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduites permettant l'accès au réfectoire de la maternelle.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DU
21 DEC. 2017
MAIRIE DE FUVEAU

Tableau de surfaces du réfectoire

Désignation	Surfaces
SAM primaire	178.00
Entre primaire	34.70
SAM maternelle	123.20
Entrée maternelle et espace lavabos	43.20
Wc pmr f primaire	4.30
Wc pmr h primaire	4.30
Wc pmr f maternelle	3.90
Wc pmr h maternelle	3.90
Ménage	4.30
Tgbt	4.30
Rgt 1 & 2	7.60
Placard	1.80
Circulation et sas	18.90
Cuisine	100.60
Vestiaires F	11.70
Vestiaires H	9.00
SURFACE rez-de-chaussée	**553.70**
SURFACE étage technique	**72.90**
SURFACE sous-sol utilisable	**25.00**
Espaces couverts et non clos	
Parvis entrée primaire	30.40
Parvis d'entrée maternelle	21.00
Terrasse	57.60
Escalier extérieur	7.00
SURFACES couvertes non closes en rdch	**116.00**

VU POUR ... A L'ARRÊTÉ ... 20 MARS 2018

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES DU 21 DEC. 2017 MAIRIE DE FUVEAU

LES MATERIAUX EN EXTERIEUR

- Le principe structurel est celui de parois en voiles béton
- Un large chéneau en béton délimite les 2 égouts de toiture, recueillant l'ensemble des eaux de pluies dans le collecteur EP.
- Un étage technique implanté au-dessus de la cuisine dépassant de la couverture
- Une couverture à deux pentes de type « panneaux sandwiches » supportée par des pannes métalliques
- Les menuiseries seront en aluminium et acier thermo laquées de couleur claire RAL 7044
- L'ensemble des façades seront peintes de couleur très claire « type beige très clair » et « beige plus foncé » pour l'étage technique. Le sous-sol formant soubassement sera laissé brut de béton.

REAMENAGEMENT DE L'ELEMENTAIRE

Le réaménagement de l'élémentaire consiste à :

- Supprimer la cuisine et le restaurant scolaire intégrés dans le primaire remplacés par le nouveau restaurant
- Réaliser en lieu et place de la cuisine et du restaurant, 3 salles de classes de 50 à 60 m² dont une plus petite dite « banalisée »
- Remplacer la bibliothèque par une salle de classe
- Création d'un rangement contre la salle de classe 3
- Création d'un bloc sanitaires F & G en lieu et place de la réserve 2

Cette opération se limite en un réaménagement intérieur sans extension ne modifiant ni l'emprise au sol ni les façades

Tableau de surfaces du réaménagement de l'élémentaire

Désignation	Surfaces
Classe 1	58.00
Classe 2	48.50
Salle banalisée	35.10
Classe 3	58.80
Rgt élémentaire	7.90
Sanitaires	20.10
TOTAL SURFACES REAMENAGEES	**228.40**

CERVELLINI Bernard
Architecte D.P.L.G.
223, chemin de Saragousse 13340 ROGNAC
Tél. 04 42 78 62 76 / Fax : 04 42 87 03 46
SIRET 352 290 530 000 26 ordre 035717

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE OUVIERE A FUVEAU

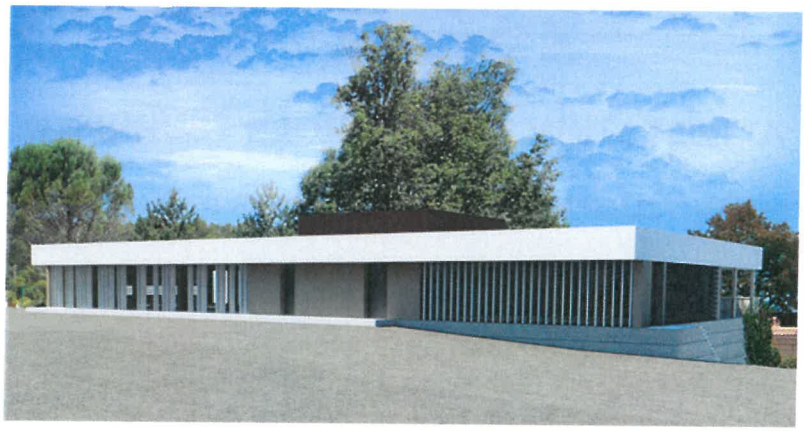

Maitrise d'Ouvrage :

Hotel de Ville
13170 FUVEAU
Tel : 04.42.65.65.00
Fax : 04.42.65.65.42

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR

20 MARS 2018

ARRIVÉE LE
30 OCT. 2017
Mairie de FUVEAU

Architecte :

Bernard CERVELLINI - ARCHITECTE DPLG
223 Chemin de Sarragousse
13340 Rognac
Tél. : 04.42.78.62.76 - Fax : 04.42.87.03.46
Email: bernard.cervellini@orange.fr

Bet Pluridisciplinaire :

AD2i Ingénierie
"Parc D'Ariane" - Bât. E2
11 Bd de la Grande Thumine
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04.42.20.88.89 - Mob : 06.46.43.26.14
E.mail: mail@ad2i.com - web: www.ad2i.com

Bureau de Contrôle :

CTE CONSTRUCTION
56 rue du Fauge
ZI des Palluds
13400 AUBAGNE
Tél. : 04.42.84.89.70 Mob: 06.09.04.23.34
Email: cte-construction@sfr.fr

C.S.P.S. :

BTP CONSULTANTS
Europarc de Pichaury
Bâtiment C6 - 1er étage
1330 rue JRGG de la Laurière
CS 50471 - 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX
Tél. : 04.42.54.54.40 Fax: 04.42.54.54.41

	Juillet 2017	Esquisse
	Sept 2017	APS-APD
	Oct 2017	PC

REF: 17-362

ECH. :

PHASE : PC

PLAN : PC 12

ATTESTATION PARASISMIQUE

CTE CONSTRUCTION
56 rue du Fauge 13400 Aubagne
Tél. : 04 42 84 89 70 - Fax : 04 42 08 27 84

Code NAF : 7120B – SIREN : 482 421 419

ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

PRISE EN COMPTE DES DISPOSITIONS PARASISMIQUES

(délivrée par le Contrôleur Technique au Maître de l'Ouvrage en application de l'article R.431-16 d du Code de l'Urbanisme))

Je soussigné, Pierre Andréani, au nom de la société CTE CONSTRUCTION, titulaire de l'agrément relatif au contrôle technique des constructions délivré par décision ministérielle du 25 août 2003, atteste que par contrat de Contrôle Technique, la **Commune de Fuveau** ;

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

Maître de l'ouvrage de l'opération de construction suivante :

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE OUVIERE A FUVEAU

a confié, au titre de l'article R 111-38-5 du C.C.H. à **CTE CONSTRUCTION,** une mission de Contrôle Technique de type PS visant à contribuer à la prévention des aléas techniques qui, générateurs d'accidents corporels, découlent de défauts dans l'application des dispositions réglementaires relatives à la protection parasismique dans les constructions achevées.

A ce titre, l'organisme agréé a fait connaître au maître d'ouvrage son avis sur la prise en compte, au stade de la conception, des règles parasismiques applicables au projet.

Fait à Aubagne, le 24 octobre 2017

Pierre Andréani, Directeur.

CTE CONSTRUCTION S.A.S.
56 Rue du Fauge - ZI des Paluds
13400 AUBAGNE
Tél. : 04 42 84 89 70
Fax : 04 42 08 27 84

ARRIVÉE LE
30 OCT. 2017
Mairie de FUVEAU

L'attestation est requise dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du CCH, à savoir :

4° Lorsqu'ils sont situés dans les zones de sismicité 4 ou 5, les immeubles dont le plancher bas du dernier niveau est situé à plus de 8 mètres par rapport au niveau du sol ;

5° Lorsqu'ils sont situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4, 5 délimitées par l'annexe à l'article R563-4 du code de l'environnement, les bâtiments appartenant aux catégories d'importance III et IV au sens de l'article R563-3 du même code et des établissements de santé, lorsqu'ils n'y sont pas déjà soumis au titre d'une autre disposition du présent article.

Pour permettre l'établissement de l'attestation mentionnée à l'article, le maître d'ouvrage remet au contrôleur technique qu'il a choisi :
a) Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire ;
b) Les éléments géotechniques faisant apparaître la ou les classes de sols et le site sismique ;
c) Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable ;
d) Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.

PERMIS DE CONSTRUIRE
-
NOTICE HYDRAULIQUE - *Octobre 2017*

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE OUVIERE A FUVEAU

ARRIVÉE LE
30 OCT. 2017
Mairie de FUVEAU

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

CERVELLINI Bernard
Architecte D.P.L.G.
223,Chemin de Sarragousse
13340 ROGNAC

NOTICE HYDRAULIQUE

1 – DIMENSIONNEMENT OUVRAGE DE RETENTION

Conformément aux dispositions du PLU mis en concordance avec celle énoncées dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le volume à stocker pour une opération individuelle est de **100L/m² de surface nouvellement imperméabilisée**.

Le stockage d'eau de pluie que nous prévoyons aura un rôle de rétention avec contrôle du débit de fuite.

La parcelle de l'école étant située en **zone EP3** selon le plan de zonage pluvial du PLU de la commune, le débit de fuite de l'ouvrage de rétention sera de **20 l/s/ha**

Dimensionnement :

	Etat Existant	Etat projet
Surface imperméabilisé	150 m² *Revêtement synthétique*	790m²
Volume de stockage *(100L/m² de surface nouvellement imperméabilisée)*	640L = **64m³**	
Débit de fuite *(20 L/s/ha)*	20 x 0.064ha = **1,28 L/s**	

Le volume de rétention sera assuré par un bassin « enterré » sous le bâtiment et accessible depuis le sous-sol.

L'ouvrage sera composé comme suit :

- Bassin réalisé en béton armé entièrement cuvelé par enduit adapté
- Trappe d'accès 80x80cm et échelons barreaudés pour entretien de l'ouvrage
- Mise en place d'un régulateur du débit de fuite, type Vortex, taré à 1,28L/s.
- Surverse du bassin
- Raccordement du débit de fuite et de la surverse sur un regard 1000x1000mm
- Raccordement de la canalisation principal sur le collecteur EP principal

En complément, la coupe de principe du bassin de rétention est présentée ci-après :

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

ARRIVÉE LE
30 OCT. 2017

2 – COUPE DE DETAIL

PROFIL EN LONG SUR L'EXUTOIRE DU BASSIN DE RETENTION ET COUPE SUR LE REGARD DE SORTIE 1000x1000

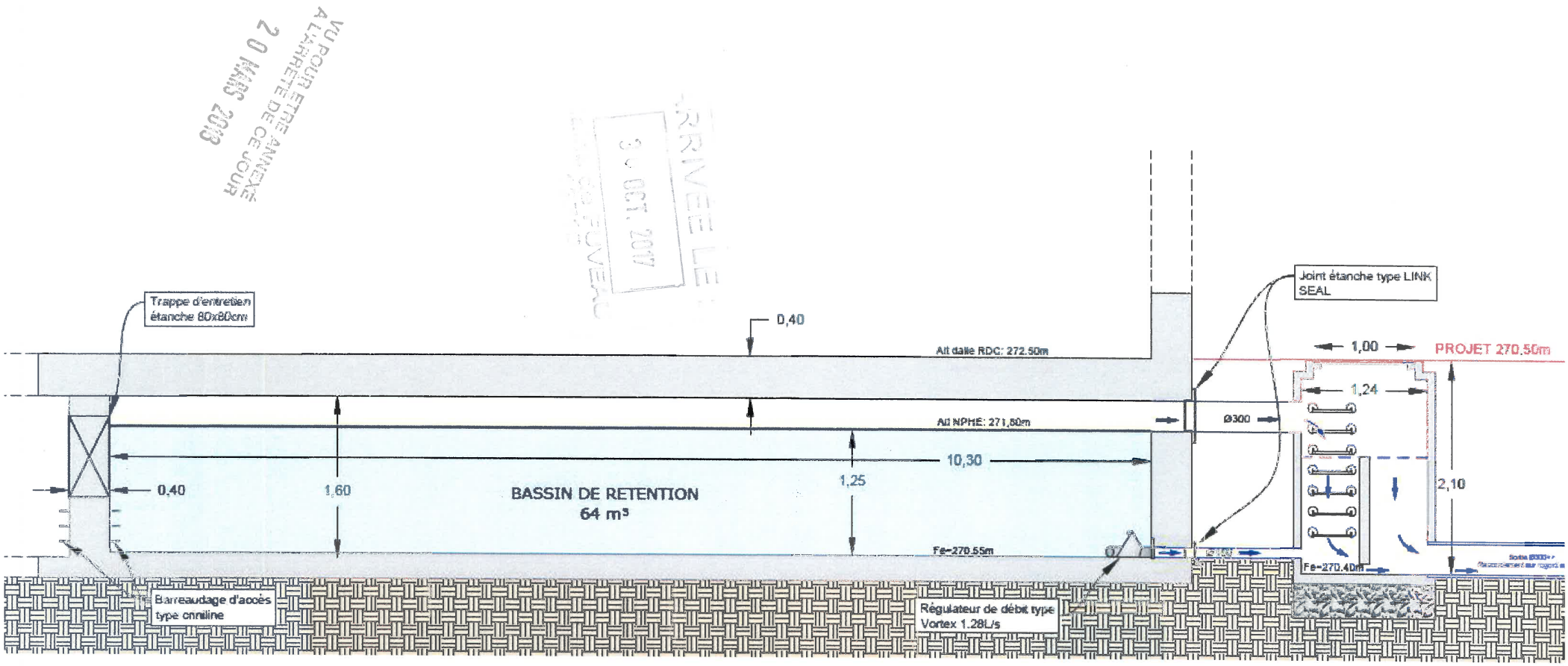

VU POUR ETRE ANNEXE DE CE JOUR A L'ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
20 MARS 2013
ARRIVEE LE
30 OCT. 2017

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE OUVIERE A FUVEAU

Maitrise d'Ouvrage :

Hotel de Ville
13170 FUVEAU
Tel : 04.42.65.65.00
Fax : 04.42.65.65.42

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRETE DE CE JOUR
20 MARS 2013

ARRIVEE LE
30 OCT. 2017
Mairie de FUVEAU
13710

Architecte :

Bernard CERVELLINI - ARCHITECTE DPLG
223 Chemin de Sarragousse
13340 Rognac
Tél. : 04.42.78.62.76 - Fax : 04.42.87.03.46
Email: bernard.cervellini@orange.fr

Bet Pluridisciplinaire :

AD2i Ingénierie
"Parc D'Ariane" - Bât. E2
11 Bd de la Grande Thumine
13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04.42.20.88.89 - Mob : 06.46.43.26.14
E.mail: mail@ad2i.com - web: www.ad2i.com

Bureau de Contrôle :

CTE CONSTRUCTION
56 rue du Fauge
ZI des Palluds
13400 AUBAGNE
Tél. : 04.42.84.89.70 Mob: 06.09.04.23.34
Email: cte-construction@sfr.fr

C.S.P.S. :

BTP CONSULTANTS
Europarc de Pichaury
Bâtiment C6 - 1er étage
1330 rue JRGG de la Laurière
CS 50471 - 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX
Tél. : 04.42.54.54.40 Fax: 04.42.54.54.41

	Juillet 2017	Esquisse
	Sept 2017	APS-APD
	Oct 2017	PC

REF: 17-362

ECH. :

PHASE : PC

PLAN : PC 16-1

ATTESTATION RT 2012

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m2, de la réalisation de l'étude de faisabilité

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

ARRIVÉE LE
30 OCT. 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : AD2i Sarl Scop

représentant de la société Ville de Fuveau situé à :

Adresse	26 Boulevard Loubet - Hotel de ville		
Code postal	13710	*Localité*	Fuveau

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire Ouvière à Fuveau

Située à :

Adresse	Avenue Guérin Marchi		
Code postal	13710	*Localité*	Fuveau

Référence(s) cadastrale(s) : BI 78

ARRIVEE LE
30 OCT. 2017
Mairie de FUVEAU

Coordonnées du maître d'œuvre (*optionnel*) :-

Adresse	-		
Code postal	-	*Localité*	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

4a1b42a5fc9a53fcc0199d454bf604b3 - V3.7

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m²	673.60
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m² *(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)*	0.00
Valeur de la S_{RT} en m² du bâtiment existant *(dans le cas des extensions ou surélévation)*	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	27.50	$Bbio_{max}$:	35.00
Bbio ≤ $Bbio_{max}$:			OUI

VU POUR ETRE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ DE CE JOUR
20 MARS 2018

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (*préciser*)	NON

ARRIVEE LE
30 OCT. 2017

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 24/10/201

Signature :

AD2i INGENIERIE
Parc d'Activités - Bât. E2 - 1r pd de la Grande Thumine
tel: (33) 4 42 20 88 89
mail@ad2i.com
www.ad2i.com
SIRET : 40261780700035
13290 Les Milles

4a1b42a5fc9a53fcc0190d454bf604b3 - V3.7

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

ARRIVEE LE
30 OCT. 2017
Mairie de FUVEAU

VU POUR ETRE ANNEXÉ
A L'ARRETE DE CE JOUR
20 MARS 2018

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires
Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 Paris-La-Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 10 25
www.cohesion-territoires.gouv.fr – www.ecologique-solidaire.gouv.fr